

Maroc, Khadija Souidi, violée par 8 hommes remis en liberté s'est suicidée

écrit par Templier | 13 septembre 2016

© DR Khadija Souidi, 16 ans, a été violée par huit hommes, puis torturée. Ses agresseurs remis en liberté la menacent de publier la vidéo de son martyr : la jeune Marocaine s'immolera par le feu 30 juillet 2016.

Ce samedi 30 juillet, quand elle verse sur sa tête l'essence et s'immole par le feu en pleine rue, Khadija Souidi veut mettre fin au cauchemar qu'elle endure depuis près d'une année. Par son geste, elle envoie aussi un message à sa famille et à ses voisins de Ben Guerir, ville aride située à 70km au nord de Marrakech. Le message a été reçu, mais Khadija n'est plus là pour le constater.

Fin 2015, la jeune Marocaine de 16 ans est enlevée par huit hommes. Ils la conduisent à l'extérieur de Ben Guerir avant de la violer, tour à tour, et de la torturer. Les violeurs sont rapidement arrêtés, mais ils ressortiront libres d'un procès bâclé. Ils retournent alors voir Khadija et la menacent: si elle continue à raconter son histoire, ils diffuseront sur Internet les images du viol collectif, qu'ils ont crânement filmé avec leur téléphone portable. Pour Khadija, cette menace est l'humiliation de trop. A bout, désespérée, son calvaire nié par les autorités, la Marocaine s'immole ce jour d'été et succombe à ses blessures le lendemain dans un hôpital de Marrakech.

«Trop tard pour Khadija»

«C'est ce chantage qui a poussé Khadija au suicide», affirme Omar Arbib. Le représentant de l'Association marocaine des droits humains (AMDH) à Marrakech, qui a eu accès aux documents de l'enquête, explique que les analyses ont révélé «des traces d'agression à l'arme blanche, des marques de fouet et autres atrocités commises sur son corps».

© DR Khadija Souidi, 16 ans, a été violée par huit hommes, puis torturée. Ses agresseurs remis en liberté la menacent de publier la vidéo de son martyr : la jeune Marocaine s'immolera par le feu 30 juillet 2016.

Ce samedi 30 juillet, quand elle verse sur sa tête l'essence et s'immole par le feu en pleine rue, Khadija Souidi veut mettre fin au cauchemar qu'elle endure depuis près d'une année. Par son geste, elle envoie aussi un message à sa famille et à ses voisins de Ben Guerir, ville aride située à 70km au nord de Marrakech. Le message a été reçu, mais Khadija n'est plus là pour le constater.

Fin 2015, la jeune Marocaine de 16 ans est enlevée par huit hommes. Ils la conduisent à l'extérieur de Ben Guerir avant de la violer, tour à tour, et de la torturer. Les violeurs sont rapidement arrêtés, mais ils ressortiront libres d'un procès bâclé. Ils retournent alors voir Khadija et la menacent: si elle continue à raconter son histoire, ils diffuseront sur Internet les images du viol collectif, qu'ils ont crânement filmé avec leur téléphone portable. Pour Khadija, cette menace est l'humiliation de trop. A bout, désespérée, son calvaire nié par les autorités, la Marocaine s'immole ce jour d'été et succombe à ses blessures le lendemain dans un hôpital de Marrakech.

«Trop tard pour Khadija»

«C'est ce chantage qui a poussé Khadija au suicide», affirme Omar Arbib. Le représentant de l'Association marocaine des droits humains (AMDH) à Marrakech, qui a eu accès aux documents de l'enquête, explique que les analyses ont révélé «des traces d'agression à l'arme blanche, des marques de fouet et autres atrocités commises sur son corps».

Lors du procès de ses agresseurs, Khadija Souidi, orpheline de père et issue d'un milieu très défavorisé, n'a pas eu la possibilité d'être assistée par un avocat. «Je n'avais pas les moyens», a confié sa mère à l'association. Terrorisée, la veuve a retiré de l'école ses deux filles cadettes. Khadija, mineure, n'a pas été auditionnée en présence d'un tuteur, comme le préconise pourtant la loi marocaine. «Le viol a été constaté à l'hôpital, mais le tribunal de Ben Guerir n'a pas pris en compte l'expertise médicale, ni demandé la saisie du téléphone portable sur lequel le viol a été filmé», s'indigne Omar Arbib.

Au Maroc, l'affaire a suscité une très vive émotion. Des centaines de tweets ont accompagné le hashtag #ripkhadijasouidi (rip: pour rest in peace, «paix à son âme») et plusieurs manifestations ont eu lieu devant le tribunal de Ben Guerir après l'annonce du décès de Khadija.

Grâce à la mobilisation de 22 associations marocaines réunies dans le collectif [Printemps de dignité](#) qui se sont constituées partie civile dans l'affaire, le parquet a finalement décidé de rouvrir l'enquête début août. Dans la foulée, un procès en appel a débuté le 29 août à Ben Guerir à l'encontre de neuf personnes poursuivies pour «chantage», «exploitation», «menaces envers une mineure» et «non-assistance à personne en danger». Le neuvième homme est soupçonné d'avoir participé au chantage à la vidéo après le viol.

Le collectif est également parvenu à faire ouvrir un second procès en appel, cette fois à la cour pénale de Marrakech, plus compétente en matière de crimes sur mineurs. Un des agresseurs y a déjà été condamné à la peine maximale de vingt ans de prison. Pour rendre son verdict concernant les autres prévenus, le tribunal attend l'expertise du téléphone portable sur lequel le viol a été filmé. Le procès de Marrakech a donc été ajourné au 20 septembre. «Nous espérons qu'ils seront tous condamnés à la peine maximale, lâche Omar Arbib. Même si c'est trop tard pour Khadija.»

Pour le collectif Printemps de dignité, cette relance des procédures judiciaire ne suffit pas. «A-t-on besoin d'en arriver là pour obtenir justice?, s'interroge le responsable de l'AMDH. Il faudrait légiférer, imposer des peines plus sévères et, surtout, interdire aux agresseurs d'approcher à nouveau des enfants.» Au Maroc, le viol sur une personne majeure est sanctionné par cinq à dix ans de prison et par dix à vingt ans sur une personne mineure.

L'écho d'Amina Filali

Au Maroc, l'affaire Khadija Souidi fait écho à celle d'Amina Filali. En 2012, cette jeune Marocaine de 15 ans avait mis fin à ses jours après avoir été forcée d'épouser son violeur. Ce dernier avait réussi à échapper à une condamnation en vertu d'une loi permettant à un homme coupable de viol sur mineure d'échapper à la prison s'il épouse sa victime. L'article 475 du Code pénal, fortement décrié par la société civile après le suicide de l'adolescente, a été finalement abrogé deux ans plus tard.

«Ces dernières années, la justice marocaine est devenue plus ferme au sujet des sanctions et la conscience sociale est plus éveillée sur la pédophilie. C'est une bonne avancée», juge Najat Anwar, présidente de l'association Touche pas à mon enfant. Pourtant, les juges n'appliquent pas toujours les sanctions. «Ce qui pose problème, ce sont surtout les appréciations de certains magistrats qui permettent aux agresseurs d'échapper à la loi», regrette Mme Anwar.

Sur le terrain, en effet, le combat est loin d'être gagné. Même si elles obtiennent la condamnation de leurs agresseurs, les victimes ne reçoivent aucun soutien psychologique ni d'aide à la réintégration sociale, dans un pays où les agressions sexuelles restent un tabou. Les associations ont créé des cellules d'accompagnement pour les victimes, mais se retrouvent dépassées. «Khadija n'est pas le seul cas d'abus sur mineurs. Et nous avons de plus en plus de cas de viols collectifs», déplore Omar Arbib. En particulier à Marrakech, devenu l'épicentre du tourisme sexuel, et des viols sur mineurs.